

A retenir



Abonnez vous aux
éditions Midi-Pyrénées
du BSV

www.bsv.mp.chambagri.fr

MILDIOU	Pression forte. Risque de contaminations de masse dès 3 mm. Sur parcelles déjà atteintes, des repiquages sont à craindre.
BLACK-ROT	Nouvelles sorties de taches sur feuilles sur TNT et sur quelques parcelles au vignoble. Attention à l'impact des petites pluies.
OIDIUM	Tous premiers symptômes foliaires visibles sur TNT. Surveillez l'évolution de l'état sanitaire de vos parcelles.
CICADELLE VERTE	Les populations restent faibles.
FLAVESCENCE DOREE	Période du T1 en cours

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

MÉTÉO

Prévisions du 22 au 27 juin 2016

	Mer 22	Jeu 23	Ven 24	Sam 25	Dim 26	Lun 27
Températures	17 31	18 31	19 25	16 22	15 24	15 24
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

Cépages	Stades
Négrette	27 - 29
Syrah	27 - 29
Cab. F	25 - 31
Gamay	29 - 31

Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

23 : Pleine floraison – 50 % de chute des capuchons

24 : 50-80 % de floraison

25 : fin de floraison

27 : nouaison

29 : Grains de plomb

31 : Grains de la taille d'un pois

Les carences potassiques s'expriment plus fortement cette semaine.

MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

• Situation au vignoble

De nouveaux symptômes sont observés depuis la fin de la semaine dernière sur des parcelles flottantes (contaminations de fin mai-début juin). Et de nouvelles sorties moins importantes apparaissent en ce début de semaine sur TNT (essentiellement celui de Campsas).

Les nouvelles taches fraîches ne sont pas très fructifiées pour le moment. Ces nouveaux symptômes progressent sur feuilles et n'évoluent pas sur grappes pour l'instant.

La fréquence de parcelles atteintes progresse significativement mais les intensités d'attaques sont encore limitées.

D'après nos estimations, les sorties de taches liées aux importants épisodes contaminants de la semaine passée devraient s'intensifier dans le courant des prochains jours.

• Données de la modélisation

- × **Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Labastide St Pierre, Villemur ; et de stations météo fixes : Fronton et Vacquiers

Situation de J-7 à J : Suite aux épisodes pluvieux survenus la semaine dernière, la pression exercée par le mildiou poursuit sa hausse. Elle est maintenant forte sur la majorité des secteurs.

Des contaminations de masse ont été modélisées lors des pluies des 14, 15, 17 juin sur tous les secteurs. Des contaminations ont également eu lieu le 13 juin sur le secteur de Pompignan.

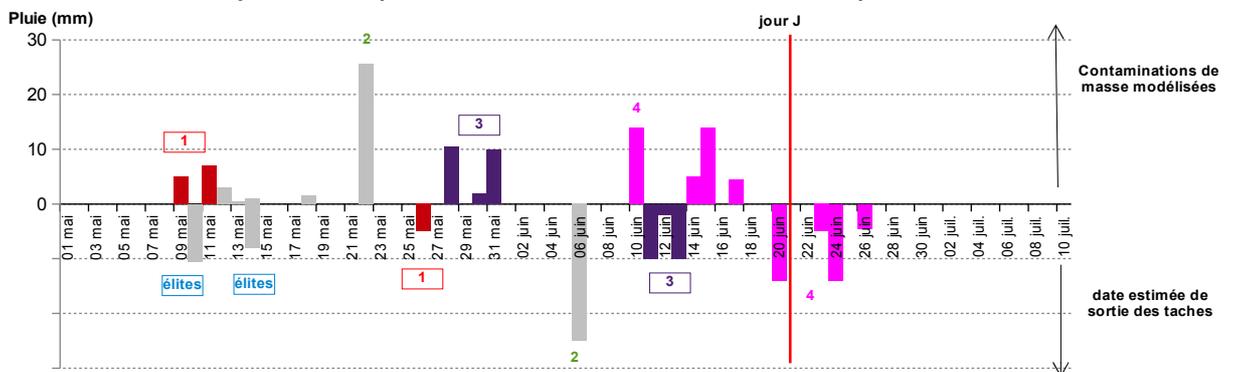
Simulation de J à J+8 : La pression devient forte sur la majorité des secteurs.

Sur l'ensemble des secteurs, des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie dès 3-4 mm. Ces contaminations pourraient être de forte intensité.

Les taches issues des contaminations de la semaine dernière devraient sortir entre le 23 et 26 juin.

- × **Milvit** : (station météo de Vacquiers) : Le modèle indique que la séquence de pluies des 13, 15, 17 et juin a été contaminante.

Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 20/06/2016 pour la zone Fronton



Synthèse réalisée à partir des données de Potentiel Système et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques
La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

Évaluation du risque : La pression est forte. Le vignoble vient de subir deux période consécutives de fortes contaminations et il est probable que ces successions d'importantes pluies soient à l'origine de sortie de taches conséquentes. Même en situations protégées, des sorties de taches ne sont pas à exclure.

A la gestion du risque des contaminations de masse attendues à chaque pluie, s'ajoute donc la gestion des repiquages en présence de taches au vignoble.

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• Situation au vignoble

L'évolution des symptômes a permis de confirmer que les sorties de taches observées à Campsas sont bien des symptômes d'oïdium. Il en est de même pour les autres observations faites à Fronton et Vacquiers. Les fréquences d'attaques sur feuille sont encore faibles.

Évaluation du risque : La période de risque est en cours. Les grappes restent sensibles aux contaminations jusqu'au stade fermeture.

Surveillez l'état sanitaire de vos parcelles. Les premiers symptômes foliaires sont visibles en situations sensibles et la fin de la période d'incubation des contaminations printanières laissent apparaître les premiers dégâts sur grappes. Restez vigilants !

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

Des sorties de taches fraîches sont visibles sur feuilles sur plusieurs TNT du réseau de surveillance, confirmant l'effet cumulé des pluies de fin mai et de début juin sur la progression de la maladie.

De nouvelles taches sur feuilles sont également observées au vignoble mais sans progression des dégâts sur grappes pour l'instant.

Évaluation du risque : La réceptivité des grappes aux contaminations augmente fortement à partir de la floraison et jusqu'à la nouaison. Surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles car, comme pour le mildiou, les fortes pluies de ces dernières semaines ont pu être à l'origine de contaminations significatives dont les conséquences pourraient être visibles sous 10 à 15 jours.

En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir, :
 - la maîtrise de la vigueur,
 - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
 - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, ...

Les conditions climatiques de ces derniers jours n'ont pas été favorables à une chute rapide des capuchons floraux ce qui pourrait constituer un facteur de risque d'installation du Botrytis dans les grappes. Ne négligez pas les mesures prophylactiques.

VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

• Situation au vignoble

Des glomérules sont toujours observés mais les fréquences d'attaques restent faibles (maximum 20 glomérules pour 100 grappes).

Le vol d'Eulia se poursuit. Un pic de capture est observé entre les 12 et 17 juin.

Le démarrage du vol de G2 se fait toujours attendre. Les conditions de la semaine passée, notamment les pluies de fin de journée, n'ont pas été favorables à l'activité des papillons. Ce qui pourrait expliquer une absence de piégeage malgré le fait que plusieurs indices annonçaient un début de 2^e vol imminent.

• Données de la modélisation

La période de nymphose de la G1 s'achève. Le modèle n'identifie pas de démarrage significatif du vol de G2. Seuls les postes les plus

Données au 13 juin Zone Fronton	G1			G2		
	% L4	% L5	% Nymphe	% Adultes	% œufs	% L1
Vacquiers	100%	84,7%	42,2%	-	-	-

précoces du réseau montrent les prémices d'un 2^e vol qui devrait se confirmer dans la semaine.

Évaluation du risque : Le démarrage du deuxième vol accuse un retard certain. Le retour de conditions plus sèches et plus chaudes devrait favoriser une reprise d'activité des papillons.

La pression semble relativement faible et on note peu ou pas de dépassement du seuil de nuisibilité de fin de G1.

x **En situation de forte pression :** avec les facteurs aggravant suivants : faible potentiel de récolte, dégâts importants et répétés, forte sensibilité à la pourriture (Négrette).

Seuil de nuisibilité fin de G1 :

30 à 50 glomérules pour 100 grappes (hors confusion sexuelle), à moduler en fonction du potentiel de récolte.

x **En situation de pression moyenne ou faible :** Les stratégies s'orientent sur une anticipation du risque généré par la G2 : un dépassement du seuil de nuisibilité implique une gestion du risque de la deuxième génération.

Seuil de nuisibilité fin de G1 :

50 glomérules pour 100 grappes. (hors confusion sexuelle)

CICADELLE VERTE *(Empoasca vitis)*

• Situation au vignoble

De très jeunes larves sont observées et les populations restent faibles. Il semble que nous soyons dans la période d'entre deux générations, où la génération estivale commence à se développer.

Évaluation du risque : Surveillez vos parcelles. Les observations et les comptages doivent porter sur les populations larvaires qui sont peu mobiles et visibles à la face inférieure des feuilles. Les adultes, qui sont plus facilement visibles car ils volent, ne sont pas la cible des stratégies de gestion.

Seuil de nuisibilité (printemps) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

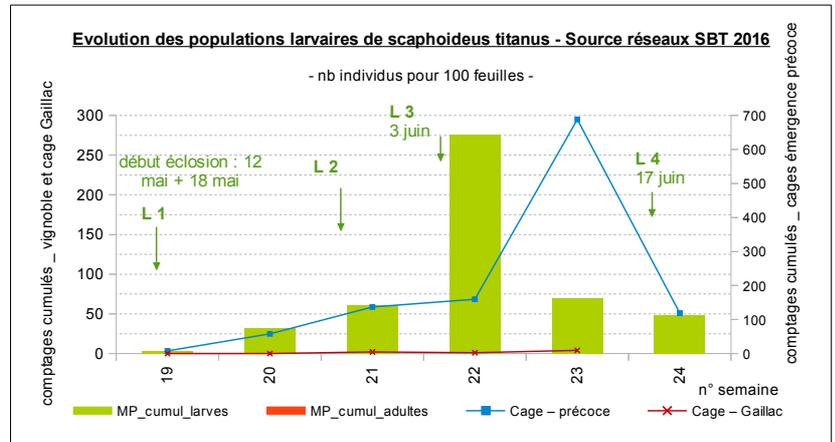
(*Scaphoideus titanus*)

• Situation au vignoble

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai en cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles.

Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent. Un pic d'émergence a été observé au cours de la semaine 23.

Généralement cette phase d'éclosion se poursuit sur plusieurs semaines. Au vignoble, ce sont désormais les larves de stade L4 qui apparaissent.



Évaluation du risque : La période du T1 est en cours. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la Flavescence Dorée.

AUTRES OBSERVATIONS

• Lécánines

Des cochenilles lécanines sont observées en divers secteurs. Leur présence est ponctuelle au niveau du vignoble mais peut être importante sur les parcelles concernées. Les individus observés sont fixés sous leur bouclier, mais on n'observe pas d'essaimage à ce jour.

Évaluation du risque : Les cochenilles ne présentent que peu de risque pour le développement de la vigne. Cependant, les cochenilles sont vecteurs de viroses et notamment du vecteur de l'enroulement. Et, leur extension croissante incite à une plus grande vigilance.

La présence de cochenilles peut indirectement être détectée par la présence de miellat et de fumagine sur les feuilles, grappes et rameaux ainsi que par la présence de fourmis attirées par le miellat. Les parcelles fortement attaquées sont à surveiller pour apprécier les niveaux de présence du ravageur et de ses antagonistes.

Le prochain BSV Vigne Fronton paraîtra le mardi 28 juin 2016

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et est élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, la Cave de Fronton et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Vignobles de l'Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur - Premières dates d'intervention campagne 2016 -

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. La troisième période d'éclosion a été confirmée à partir du 27 mai en Aveyron. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82, et au 27 mai pour les communes du département de l'Aveyron.

1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en **lutte phytosanitaire « conventionnelle »** (hors vignes-mères)

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements larvicides obligatoires Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> • du 12 juin au 22 juin pour les départements du 32 et 65 • du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82 • du 27 juin au 06 juillet pour le département du 12
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1 , soit : <ul style="list-style-type: none"> • du 26 juin au 06 juillet pour les départements du 32 et 65 • du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82 • du 11 juillet au 21 juillet pour le département du 12
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

2. Modalités de lutte pour les vignes –mères

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 3 traitements obligatoires
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions, soit : <ul style="list-style-type: none"> • du 12 juin au 22 juin pour les départements du 32 et 65 • du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82 • du 27 juin au 06 juillet pour le département du 12
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> • du 26 juin au 06 juillet pour les départements du 32 et 65 • du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82 • du 11 juillet au 21 juillet pour le département du 12
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements obligatoires , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions, soit : <ul style="list-style-type: none">• du 12 juin au 22 juin pour les départements du 32 et 65• du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82• du 27 juin au 06 juillet pour le département du 12
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	10 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none">• du 22 juin au 02 juillet pour les départements du 32 et 65• du 28 juin au 08 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82• du 06 juillet au 16 juillet pour le département du 12
3 ^{ème} traitement – T3 : larvicide	au moins 10 jours après le T2, soit : <ul style="list-style-type: none">• du 02 juillet au 12 juillet pour les départements du 32 et 65• du 08 juillet au 18 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82• du 16 juillet au 26 juillet pour le département du 12

Rappel : Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché** (AMM) et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.